

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE L' AIRE DE JEUX AU PARC JOSEPH-OLIVIER-CHAUVEAU DE L' ARRONDISSEMENT DE SAINTE-FOY-SILLERY-CAP-ROUGE

SECTION I

NATURE DES TRAVAUX

1. Les travaux prévus au parc Joseph-Olivier-Chauveau consistent au réaménagement de l'aire de jeux comprenant le terrassement, les infrastructures de drainage, la surface de jeu, les abords du terrain, le gazonnement, les plantations, l'acquisition de mobilier, les équipements sportifs ainsi que tout autre élément complémentaire et connexe.

SECTION II

DESCRIPTION DES SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES

2. Les travaux décrits à l'article 1 nécessitent l'octroi de contrats de services professionnels et techniques en ingénierie et architecture de paysage nécessaires à la préparation des plans et devis, la surveillance de chantier ainsi que le contrôle des matériaux.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

3. L'estimation du coût des travaux et des services professionnels et techniques décrits aux articles 1 et 2 s'élève à la somme de 121 000 \$.

Sous-total du chapitre I : 121 000 \$

CHAPITRE II

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES AIRES DE JEUX AU PARC DE LA CHAUDIÈRE DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINTE-FOY-SILLERY-CAP-ROUGE

SECTION I

NATURE DES TRAVAUX

4. Les travaux prévus au parc de la Chaudière consistent en l'aménagement d'une nouvelle aire de jeux pour enfants, d'une surface de ballon-panier, des sentiers et des surfaces adjacentes. Ils comprennent le terrassement, les infrastructures de drainage, l'éclairage, le gazonnement, les plantations, l'acquisition de mobilier, les surfaces de jeux, les équipements sportifs ainsi que tout autre élément complémentaire et connexe.

SECTION II

DESCRIPTION DES SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES

5. Les travaux décrits à l'article 4 nécessitent l'octroi de contrats de services professionnels et techniques en ingénierie et architecture de paysage nécessaires à la préparation des plans et devis, la surveillance de chantier ainsi que le contrôle des matériaux.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

6. L'estimation du coût des travaux et des services professionnels et techniques décrits aux articles 4 et 5 s'élève à la somme de 116 000 \$.

Sous-total du chapitre II : 116 000 \$

TOTAL : 237 000 \$

Annexe préparée le 22 mars 2012 par :

Nathalie Bourrelle, architecte paysagiste
Service de la gestion des immeubles